

Procès de France Télécom Orange

Des témoins qui montrent la réalité d'une crise sociale majeure !

Les dirigeants de France Télécom perdent la mémoire. Ils parlent d'une « trajectoire » de 22 000 départs entre 2006 et 2008, qui devient une « cible ». Ils n'ont pas entendu les alertes des organisations syndicales, des médecins... Mais la réalité revient sur le devant de la scène avec des témoignages qui rappellent les conditions incroyables faites à des milliers de salariées.

Des restructurations au pas de charge !

Hélène ADAM, élue SUD au Conseil d'Administration pendant la période 2005-2009. Technicienne au réseau puis à l'international, elle montre que les mutations technologiques n'étaient pas un blocage : le personnel de France Télécom avait déjà relevé de nombreux défis. Le plan NExT avec le départ forcé de 22 000 salariés en 3 ans n'était pas non plus la conséquence d'une situation de crise économique d'une entreprise qui avait été remise à flot par Thierry Breton. Ces 22 000 suppressions d'emplois, ce sont des licenciements boursiers qui annoncent la montée des dividendes : les salarié-es sont sacrifié-es pour le plus grand profit des actionnaires.

Fabienne VIALA, représentante syndicale CGT au Comité Nationale HSCT est venue elle-aussi témoigner. L'ensemble des organisations syndicales représentées au CHSCT ont fait des alertes répétées, demandant la mise en place d'un plan de prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise. Mais la direction n'a jamais répondu à ces alertes, elle prétextait même la lourdeur des ordres du jour pour repousser tout débat sur la crise sociale qui se déroulait sous ses yeux. Elle affirme devant la juge que la direction voulait « passer en force », qu'elle avait réduit les postes RH et laissait les salarié-es seul-es face au rouleau compresseur.



Monique FRAYSSE GUIGLINI, médecin du travail de la DT Centre-EST témoigne : « J'ai vu des gens fracassés qui ont mis des années à se relever ». Pendant une heure, elle raconte ses consultations, ses interventions auprès d'une direction qui lui reprochera de ne s'intéresser qu'aux gens qui vont mal...

Un DRH lui dira : « Quand on secoue un arbre, les fruits trop mûrs ou pourris tombent. C'est ce qui arrive à France Télécom. ».

Elle raconte l'histoire de salarié-es qui viennent la voir ou lui laisse simplement un mot d'adieu... Elle est formelle, France Télécom n'avait jamais eu une crise équivalente... Et la direction n'a pas répondu aux médecins.

Vous pouvez lire ces témoignages sur proceslombard.fr.

Un site fédéral de SUD PTT : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires :

la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/suicides-a-france-telecom-le-proces/

SUD

Fédération des activités postales
et des télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 22 mai 2019

Un mois de procès : rassemblement sur le parvis du Tribunal le jeudi 6 juin à 12 h

Métro 13 - Porte de Clichy (sortie 3)

Vous pouvez assister au procès et consulter sur notre site le planning prévisionnel des audiences. La justice est accessible aux citoyen-nes, à fortiori s'ils sont concerné-es par l'enjeu d'un procès. Les places sont limitées, mais l'accès à cette enceinte républicaine est ouvert.

Ce **jeudi 6 juin**, nous rendrons publique notre demande de création d'un **fond d'indemnisation des victimes**. Les 39 victimes du dossier d'instruction et les 119 nouvelles parties civiles que nous avons amenées à l'ouverture du procès (contestées par les prévenus !), ne représentant pas à elles seules les milliers de victimes du plan NExT.

La nouvelle direction d'Orange doit se saisir de ce procès pour conclure cette période. Elle avait avancé l'idée d'un « *nouveau contrat social* » en 2010, lorsqu'elle succédait à cette

ancienne direction, aujourd'hui dans le box des accusés.

C'est le moment de montrer sa différence et de mettre en oeuvre un nouveau projet pour les salarié-es d'Orange : l'image de cet entreprise est aujourd'hui à ce prix, un prix sans doute limité par rapport au coût humain du plan de dégageement de 22 000 salarié-es, mais c'est une reconnaissance que demande les victimes.

Nous avons saisi des parlementaires, des personnalités pour nous soutenir. Ce n'est pas la voie la plus facile, mais c'est aujourd'hui la seule voie pour sortir dignement de cette crise sociale.

Les salarié-es d'Île de France sont invité-es à participer massivement à ce rassemblement !

Nous continuons la collecte des parties civiles !

Que se passe-t-il à la fin du procès ?

Le procès sera clos le 12 juillet, avec une dernière intervention des prévenus.

Mais le jugement ne sera pas rendu immédiatement, les juges se retireront pour rédiger leurs conclusions.

Le verdict sera rendu en novembre. Nous espérons évidemment une condamnation à la hauteur de la crise vécue à France Télécom.

La direction fera-t-elle appel ?

A l'annonce d'un verdict défavorable, la direction pourrait faire appel. Nous espérons qu'elle ne s'acharnera pas et qu'elle reconnaitra la souffrance et les effets pathogènes de la crise sociale.

Si tel est le cas, une nouvelle période est ouverte pour engager des recours d'indemnisation.

Il faut constituer des dossiers !

La constitution d'un fond conventionnel d'indemnisation devrait permettre aux victimes de constituer leurs dossiers en évitant la multiplication de longs contentieux, après déjà dix ans d'attente.

Nous appelons les victimes à nous contacter dès maintenant pour constituer leur dossier.

Rejoignez nous !
proceslombard@sudptt.fr

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
Sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires